

ACCORD GÉNÉRAL
SUR
LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam,

Animés de la volonté de renforcer les relations cordiales qui existent entre leurs pays et leurs peuples, et

Désireux de promouvoir entre eux la coopération au développement en conformité avec les objectifs de développement économique et social du Gouvernement de la République socialiste du Vietnam,

Sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE PREMIER

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam s'engagent, en vertu du présent accord, à promouvoir entre les deux pays un programme de coopération au développement qui comprendra les éléments suivants:

- a) l'envoi de missions d'appréciation et d'évaluation au Vietnam, en vue de l'étude, de l'analyse et de la description de projets de développement;
- b) l'octroi de bourses aux durées et formules variées permettant à des citoyens du Vietnam de poursuivre des études et d'acquérir une formation professionnelle au Canada, au Vietnam ou dans un tiers pays;
- c) l'affectation au Vietnam d'experts, de conseillers et d'autres spécialistes;
- d) la fourniture d'équipement, de matériel, de biens et de services requis pour la bonne marche des projets de développement au Vietnam;